NOUVELLES DISPOSITIONS DE PRESCRIPTION DES SPÉCIALITÉS OZEMPIC, TRULICITY, VICTOZA

Pour garantir la conformité de la prescription des analogues du GLP-1 aux indications thérapeutiques remboursables (ITR), un nouveau dispositif entre en application le 1er février 2025. À partir de cette date, le remboursement d'OZEMPIC, VICTOZA et TRULICITY sera subordonné au renseignement par le prescripteur d'éléments relatifs aux circonstances et aux indications de la prescription, à savoir :

- l'âge du patient ;
- l'existence d'un diabète de type 2 ;
- et la prescription en monothérapie ou en association avec d'autres médicaments.

Ces informations peuvent être noté sur l'ordonnance du patient ou sur un document joint à l'ordonnance, accessible notamment via un téléservice dédié de l'Assurance maladie.

RÉCAPITULATIF DES INDICATION THÉRAPEUTIQUES REMBOURSABLES

OZEMPIC

Indications thérapeutiques remboursables (ITR)

« Chez les adultes pour le traitement du diabète de type 2 insuffisamment contrôlé en complément d'un régime alimentaire et d'une activité physique :

- en bithérapie en association à la metformine ;
- en trithérapie en association à la metformine et un sulfamide ;
- en trithérapie en association à la metformine et à l'insuline basale ».

Indications non remboursables (au 15 janvier 2025) :

- en monothérapie

TRULICITY

Indications thérapeutiques remboursables (ITR)

Traitement de l'adulte atteint de diabète de type 2 pour améliorer le contrôle de la glycémie, en association avec d'autres hypoglycémiants, y compris l'insuline, lorsque ces derniers, associés à un régime alimentaire et à une activité physique, ne permettent pas d'obtenir un contrôle adéquat de la glycémie, uniquement :

- en bithérapie avec la metformine ;
- en trithérapie avec la metformine et l'insuline ;
- en trithérapie avec la metformine et un sulfamide hypoglycémiant.

Indications non remboursables (au 15 janvier 2025) :

- en monothérapie
- chez l'adolescent et l'enfant de 10 ans et plus

VICTOZA

Indications thérapeutiques remboursables (ITR)

- « En association avec la metformine et/ou un sulfamide hypoglycémiant, chez les patients avec un diabète de type 2 incontrôlé sous ces traitements de première intention, avec un écart à l'objectif glycémique supérieur à 1 %, et un IMC ≥ 30 ou assorti d'un risque de prise de poids sous insuline ou d'hypoglycémies préoccupant ».
- « En trithérapie en association à l'insuline basale et la metformine, chez les patients diabétiques de type 2 insuffisamment contrôlés par ces traitements et intolérants ou possédant une contre-indication à l'utilisation de sulfamide hypoglycémiant, ou en échec d'une trithérapie insuline/metformine/sulfamide hypoglycémiant ».

Indications non remboursables (au 15 janvier 2025) :

- en monothérapie
- chez l'adolescent et l'enfant de 10 ans et plus

EN PRATIQUE :

À partir du 1er février 2025, les médecins qui prescrivent OZEMPIC, VICTOZA et TRULICITY devront fournir les renseignements suivants pour autoriser la prise en charge de ces médicaments :

Pour OZEMPIC 0,25 mg, 0,5 mg et 1 mg solution injectable :

- le patient est-il âgé de 18 ans ou plus ?
- le patient est-il atteint d'un diabète de type 2 insuffisamment contrôlé par un régime alimentaire et l'activité physique ?
- OZEMPIC est-il prescrit dans l'une des situations suivantes ?
 - en association avec d'autres médicaments destinés au traitement du diabète,
 - en monothérapie, quand l'utilisation de la metformine est considérée comme inappropriée en raison d'une intolérance ou de contre-indications ;

Pour VICTOZA 6 mg/mL solution injectable et TRULICITY 0,75 mg, 1,5 mg, 3 mg et 4,5 mg solution injectable :

- le patient est-il âgé de 10 ans ou plus ?
- le patient est-il atteint d'un diabète de type 2 insuffisamment contrôlé par un régime alimentaire et l'activité physique ?
- le liraglutide (VICTOZA) ou le dulaglutide (TRULICITY) est-il prescrit dans l'une des situations suivantes ?
 - en association avec d'autres médicaments destinés au traitement du diabète ;
 - en monothérapie, quand l'utilisation de la metformine est considérée comme inappropriée en raison d'une intolérance ou de contre-indications.